

GRAND Circuit

une création originale



Le cheminement du propriétaire jusqu'à la rénovation

Présentation de l'entreprise ADX Groupe

ADX Groupe, votre bureau d'études de l'existant

Notre vocation est de contribuer activement à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, à la maison comme au travail, et ce dans un profond respect de l'environnement.

SÉCURITÉ

1. Cœuvrer pour la santé et la sécurité de tous par l'exercice de notre métier
2. Assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs partout et à tout moment dans l'exercice de leurs métiers

ÉTHIQUE

1. Apporter de la transparence et de la confiance dans la société
2. Faire du développement de nos compétences un axe majeur de notre performance

ENVIRONNEMENT

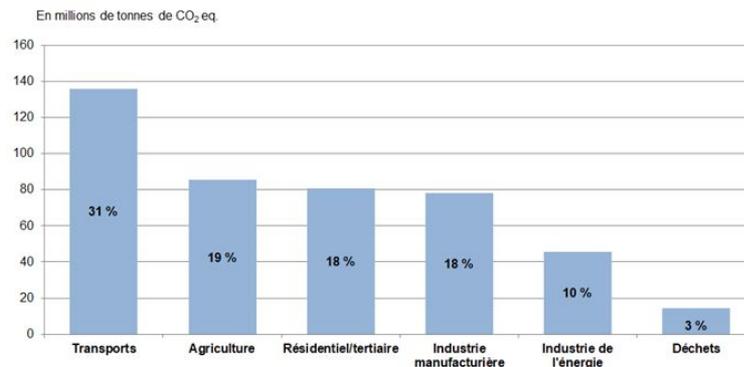
1. Repérer des polluants dans notre environnement (eau, sols, matériaux, air, navires)
2. Optimiser la gestion et l'entretien du bâti



LES ACCORDS DE PARIS

La « neutralité carbone en 2050 » est l'objectif principal retenu par la France pour sa politique d'atténuation du changement climatique, en application de l'accord de Paris conclu en 2015.

Le secteur résidentiel/tertiaire représente 18% des émissions de GES dont 2/3 pour le logement soit 12% des GES en France.



Le contexte et les enjeux

LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE

La loi climat et résilience vise à lutter contre le dérèglement climatique. Elle a été promulguée et publiée au Journal officiel le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société et vise à changer nos modes de consommation.

4,8 millions

de foyers vivent dans des passoires énergétiques.



3 AXES À CERNER

Répondre à vos obligations réglementaires pour pouvoir continuer à mettre en location

Optimiser, prioriser et planifier les travaux de rénovation

Protéger les occupants pendant la période de travaux

Gestion énergétique des copropriétés : la phase étude

Phase étude

Cette phase intervient en amont des travaux de rénovation et a pour objectif :

DPE
COLLECTIF

DPE COLLECTIF OBLIGATOIRE

1^{er} Janvier 2024 pour les copropriétés > 200 lots
1^{er} Janvier 2025 pour les copropriétés de 51 à 200 lots
1^{er} Janvier 2026 pour les copropriétés < 51 lots

PPT
PLAN
PLURIANNUEL
DE TRAVAUX

DTG/PPT OBLIGATOIRE

1^{er} Janvier 2023 pour les copropriétés > 200 lots
1^{er} Janvier 2024 pour les copropriétés de 51 à 200 lots
1^{er} Janvier 2025 pour les copropriétés < 51 lots

AE
AUDIT
ÉNERGÉTIQUE

AUDIT ÉNERGÉTIQUE OBLIGATOIRE

Obligatoire pour les demandes de subventions
à la rénovation énergétique

Informer les copropriétaires et les occupants



Identifier les opportunités d'amélioration



Garantir la conformité réglementaire



Planifier les actions de rénovation du bâtiment

Le Diagnostic de Performance Énergétique

Il vise à mesurer la performance énergétique et a pour objectif d'informer sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du bâtiment.



1. La collecte

Collecte de toutes les informations nécessaires sur le bâtiment (surface, les matériaux de construction, équipements de chauffage...)



2. Le calcul

L'expert réalise l'évaluation de la consommation d'énergie du bâtiment sur 5 postes.



3. Les recommandations

L'expert émet des recommandations visant à améliorer la performance énergétique du bâtiment.



4. La rédaction

La note finale (de A à G) correspond à l'évaluation la plus basse des émissions de gaz à effet de serre ou de la performance énergétique.

L'Audit Énergétique

Une analyse détaillée des performances et déperditions d'un bâtiment. Il permet de définir des scénarios de travaux adaptés au bien et visant un objectif de gain énergétique.



1. La pré analyse

Prise de connaissance des informations disponibles avant la visite du site sur la base des informations fournies par le donneur d'ordre.



2. Relevé sur site

Relevé détaillé des composantes structurales et techniques, descriptif des composantes du bâti, listing détaillé des équipements thermiques, électriques, aérauliques...



3. Modélisation thermique

Un jumeau thermique est créé depuis les données récoltées en phase 1 et 2. Il permettra de dégager les grandeurs caractérisant la performance énergétique du bâtiment.

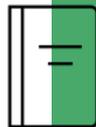


4. Propositions d'améliorations

Sur la base du travail précédent, l'auditeur formule des préconisations de travaux chiffrées et précises, dont le résultat sera simulé via le jumeau numérique du bâtiment.

Le Plan Pluriannuel de Travaux

Il permet de définir un calendrier détaillé des travaux collectifs à entreprendre au sein d'une copropriété



1. L'étude documentaire

Analyse du fonctionnement de la copropriété via les documents fournis par le syndic.



2. Visite du bâtiment

Visite de l'ensemble des éléments du bâtiment, des parties et installations communes, d'un échantillon représentatif des logements



3. Etat des lieux

L'expert dresse un état des lieux de la conformité du bâtiment (thermique, sécurité, risques...) et de son état de conservation.



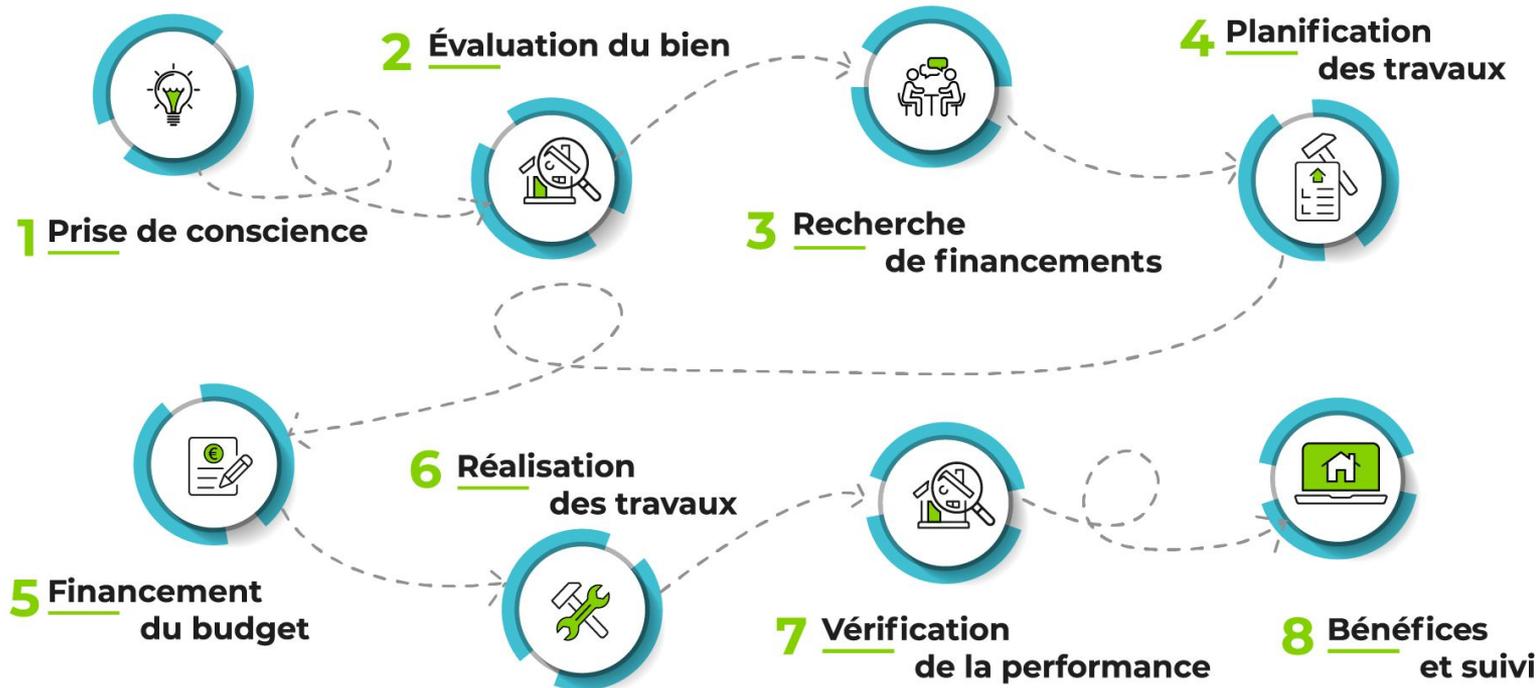
4. Le rapport

Il reprend une synthèse de l'état technique et énergétique du bien. Il est proposé une programmation de travaux chiffré sur les 10 prochaines années.

Gestion énergétique des copropriétés : la phase étude

	DPE DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE	PPT PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX	AE AUDIT ENERGETIQUE
Obligation réglementaire	✓	✓	
Etat des lieux du bâtiment et de ses équipements	✓	✓	✓
Etude des pathologies du bâtiment		✓	✓
Etude structurelle et architecturale		✓	
Bilan énergétique	✓	✓	✓
Recommandations de travaux	✓	✓	✓
Scénarios de travaux chiffrés		✓	✓
Planification des dépenses sur 10 ans		✓	
Calcul du gain énergétique après travaux			✓
Prérequis pour les subventions		✓ *régionales	✓
Liste des aides financières			✓
Subventionnable par des aides nationales ou locales		✓	✓

Le cheminement du propriétaire jusqu'à la rénovation de son bien





C'EST MAINTENANT !

“

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants.

”

ANTOINE
DE SAINT-EXUPERY



Contacter l'entreprise ADX Groupe



Julien BALAVOINE
Directeur développement
06 11 16 30 27
jbalavoine@adx-groupe.com

Quentin SUROT
*Responsable
technique thermique*
06 27 53 74 58
qsurot@adx-groupe.com

